



Fréquence analyse légionella pneumophila : TAR

Les **Arrêtés ministériels** du 14 décembre 2013 relatifs à la rubrique 2921 des ICPE concernant les tours de refroidissement, tours aérorefrigérantes, TAR situées en France, fixent notamment les fréquences d'**analyses de Légionella Pneumophila** (LP) :

Au niveau de l'**eau d'appoint** :

- a minima 1 fois par an : objectif < seuil quantification

Au niveau de l'**eau en circulation** :

- a minima mensuelle, pour les installations soumises à *Enregistrement*.
- a minima bimestrielle, pour les installations soumises à *Déclaration sous contrôle*
- après un résultat d'analyse en LP $\geq 1\ 000$ UFC/L : prélèvement $\geq 48h$ et ≤ 1 semaine
- lors de la présence d'une flore interférente empêchant la détection de Légionella : analyse *immédiate*
- après un arrêt prolongé : prélèvement $\geq 48h$ et ≤ 1 semaine
- fréquence hebdomadaire, pendant 2 mois :
 - pour les *nouvelles* installations
 - en cas de *changement* de stratégie de traitement préventif des eaux (produit ou procédé)
- fréquence bimensuelle, tous les 15 jours :
 - lors de 3 résultats consécutifs en LP $\geq 1\ 000$ UFC/L, jusqu'à obtenir 3 résultats < à 1 000 UFC/L
 - pendant 3 mois : résultat provisoire confirmé ou définitif en LP $\geq 100\ 000$ UFC/L

Les **prélèvements** pour analyses Légionella pneumophila doivent être réalisés : par des préleveurs formés ; $\geq 48h$ après une injection ponctuelle de biocide ; transport à température ambiante de préférence en enceinte isotherme non réfrigérée. Les analyses doivent être réalisées selon la norme NFT 90 431 août 2017

Oreau ingénieur conseil réalise des :

- **Formations sur sites et inter-entreprises**, conformes à la réglementation
- **Révisions des Analyse méthodique des risques** (AMR) de prolifération des légionelles, selon le guide Analyse Méthodique des Risques Légionelles & circuits TAR du Ministère chargé de l'environnement, publié en mars 2017.
- **Audits techniques** indépendants relatif à la gestion des tours aérorefrigérantes

